



**La Santé et la sécurité au travail ne sont pas négociables
et ne doivent faire l'objet d'aucun compromis**

À l'approche de la journée mondiale sur les Conditions de Travail, la Santé et la Sécurité

TOUS EN GRÈVE JEUDI 25 AVRIL 2024 TOUS à PARIS !

**À VNF, alors que les effectifs sont à la baisse, les accidents sont à la hausse,
avec une augmentation en fréquence et en gravité.**

La mise en œuvre à marche forcée du contrat d'objectifs et de performance (COP) implique, tel qu'il est décliné, **une réorganisation permanente et ininterrompue de l'établissement**, tant au niveau territorial que central.

La **baisse constante et dogmatique des effectifs**, accentue une **surcharge de travail permanente et généralisée**, une **pression constante et incessante** pèse sur les personnels avec des **délais insoutenables**, le **changement de missions, de métiers**, la **fermeture de centres**, la **précarité** de certains emplois, la **pénibilité** de certaines tâches manuelles et répétitives, l'**externalisation** à tout prix, la **mobilité imposée**, l'**incertitude** sur les logements de service en NAS, COP 15 et 50, l'**abandon de la navigation** sur certains de nos canaux petit gabarit engendrant **perte de sens...**

Le travail urgent, ne fait place qu'au **travail très urgent**, les exigences de polyvalence non maîtrisées, les instructions contradictoires, l'absence de perspectives d'évolution, les conflits de valeurs, l'insécurité des situations de travail, la discrimination, les agressions verbales... **engendrent toujours davantage de risques psychosociaux.**

Les conditions de travail à VNF sont préoccupantes, et se dégradent toujours davantage.

VNF à ce jour, ne respecte pas ces obligations réglementaires, et ces obligations de résultats en ce qui concerne la santé et la sécurité des agents !



La CGT VNF porte avec détermination les revendications suivantes :

- **L'augmentation des effectifs à VNF**, avec en priorité le recrutement de personnel statutaire sur concours et OPA pour que cesse le travail dissimulé institutionnalisé à VNF
- Le recrutement en priorité d'effectif sur la filière **prévention et pôle proximité des ressources humaines**
- L'acquisition de matériels ou d'installations **limitant au maximum la pénibilité** des tâches à réaliser dans le quotidien des agents (dégrilleurs, faucardeurs, pontons multifonctions permettant le retrait des embâcles...)
- **La réalisation d'une expertise RPS dans chaque DT et siège avant chaque réorganisation projetée**
- Un **moratoire sur la dématérialisation**, digitalisation et démultiplication des applications à VNF, isolant toujours davantage les agents, y compris dans les situations de détresse
- La mise en œuvre d'un **système d'alerte efficace** pour les actes de violence, de discrimination, de harcèlement, d'agissements sexistes et les signalements des lanceurs d'alerte
- La définition et la diffusion d'une procédure relative aux enquêtes administratives
- La concertation et la mise en œuvre d'un plan d'actions d'insertion et de maintien en emploi des personnes en situation de **handicap** à VNF
- La réaffirmation et le respect de la **non-mobilité imposée** des personnels impactés par les réorganisations au sein des directions territoriales
- L'augmentation significative des **investissements sur les logements**, à la hauteur des enjeux climatiques de demain, pour limiter les coûts énergétiques, et permettre aux agents d'être logé dignement
- **La réhabilitation de tous les logements en Nécessité Absolue de Service.**
- La mise en œuvre d'un dispositif garantissant à l'occupant une **redevance inférieure à 30 %** du traitement de base pour les agents logés en Conventions d'Occupation Temporaire ou Précaire (COP-15, COT, COP-A)
- Le retour à l'engagement du **zéro impact financier** pour les agents logés en COP-A
- Le versement d'une prime PTETE et prime métier, pour les personnels d'exploitation et les OPA, à deux niveaux, **6 000 € à minima et 8 000 € pour les ouvrages sensibles, l'encadrement et l'expertise**
- La revalorisation immédiate et significative de l'**IFSE** pour les personnels administratifs
- Des mesures de **revalorisation salariale pour les personnels privés** de VNF.

Vous souhaitez nous rejoindre ?

Le montant de la cotisation équivaut à
1 % de votre salaire net

Rien de plus simple, il suffit de nous remettre ce bulletin
d'adhésion ou bien de contacter la FNEE CGT à cette adresse :

fd.equipement@cgt.fr

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Service / Direction / DT	<input type="text"/>	Tél.	<input type="text"/>
Corps d'appartenance	<input type="text"/>	Mail	<input type="text"/>
Adresse Domicile	<input type="text"/>		

Je choisis de régler ma cotisation par : Prélèvement automatique (PAC) Chèques Virement